



Coronavirus - recommandations du Siège CRS à l'usage des organisations membres

Etat: 11 mars 2020

Les présentes recommandations du Siège CRS se fondent sur les instructions de la Confédération ([site de l'OFSP](#)) et des cantons (directions de la santé / médecins cantonaux). Les instructions des autorités revêtent un caractère contraignant.

1. Position du Siège CRS

Face à la propagation du coronavirus, la CRS, en sa qualité d'organisation de santé, estime qu'il est de son devoir vis-à-vis de la population de maintenir, partout où cela est possible et faisable, ses prestations tout en protégeant ses collaborateurs (salariés et bénévoles), ses clients et ses patients.

Dans le cas où il ne serait plus possible de maintenir toutes les prestations, celles au service de la santé revêtiraient un caractère prioritaire (service des transports, Alarme Croix-Rouge, GED, recherche, sauvetage, premiers secours, ergothérapie, transfusion sanguine, etc.). Un ordre de priorité pourra également être établi au sein de ces prestations selon l'urgence des besoins de santé.

2. Le coronavirus

Le nouveau coronavirus se transmet principalement lors d'un contact étroit et prolongé, c'est-à-dire à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes. Le virus se transmet par gouttelettes. Les virus ont une durée de survie de plusieurs heures dans les minuscules gouttes expulsées sur les mains ou sur des surfaces, comme les poignées de porte, les boutons d'ascenseur ou encore les barres pour se tenir dans les transports publics. En l'état actuel des choses, il n'est toutefois pas possible de dire si l'on peut s'infecter rien qu'en touchant ces surfaces puis en portant sa main à la bouche, au nez ou aux yeux.

La période d'incubation du nouveau coronavirus, c'est-à-dire le temps entre la contagion et l'apparition des premiers symptômes, est de 3 à 7 jours, mais peut durer jusqu'à 14 jours.¹

Dans l'état actuel des connaissances sur le coronavirus, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure; selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'évolution de la maladie est généralement plus bénigne que celle de la grippe. Les enfants, en particulier, ne semblent guère touchés à l'heure actuelle. Toutefois, il est particulièrement important de contenir la propagation du virus, car, selon les [recommandations](#) de l'OFSP, les personnes de plus de 65 ans et celles ayant une maladie respiratoire chronique, de l'hypertension, du diabète, un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement, une maladie cardiovasculaire ou un cancer présentent des risques plus élevés en cas de contamination.

¹ Site internet de l'OFSP



Pour tout complément d'information, nous renvoyons au site de l'[OFSP](#). Ce dernier a ouvert une ligne infos pour le public, accessible au 058 463 00 00, ainsi qu'une ligne dédiée aux professionnels de la santé (058 462 21 00). Des informations spécifiques à l'usage des professionnels de la santé sont disponibles sur cette [page](#).

3. Mesures générales visant à réduire le plus possible le risque de contamination

L'OFSP recommande les mesures suivantes pour réduire le risque de contagion:

- a) Gardez vos distances.
- b) Evitez les poignées de mains.
- c) Lavez-vous les mains soigneusement avec de l'eau et du savon ou utilisez un désinfectant virucide pour les mains plusieurs fois par jour.
- d) Si vous devez tousser ou éternuer, tenez un mouchoir devant votre bouche et votre nez. Lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains. En l'absence de mouchoir en papier, tousssez et éternuez dans le creux du coude.
- e) L'OFSP ne recommande pas aux personnes en bonne santé de porter des masques d'hygiène (masques chirurgicaux). Ceux-ci ne protègent pas efficacement contre une infection par des virus respiratoires (protection personnelle). Les masques d'hygiène sont principalement destinés à empêcher une personne malade d'en infecter d'autres (protection de la collectivité). L'OFSP recommande donc aux personnes atteintes de maladies respiratoires aiguës qui ne peuvent maintenir une distance minimale de 2 mètres avec d'autres personnes de porter un masque d'hygiène (p. ex. à domicile, dans un cabinet médical, une pharmacie ou dans les transports publics avant/après une visite chez le médecin).

Ne disposant que d'un stock de masques de protection et de désinfectant limité, le Siège de la CRS n'est pas en mesure actuellement d'en distribuer aux organisations de la CRS. En cas de besoin extraordinaire, celles-ci peuvent s'adresser au Siège pour toute demande relative à la disponibilité de ces consommables.



4. Qu'est-ce qu'un cas suspect?

Symptômes d'une affection aiguë des voies respiratoires
(p. ex. toux ou difficultés respiratoires)

et/ou

fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$

Source: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html>, état au 9 mars 2020

5. Procédure à suivre en présence d'un cas suspect

Si vous avez un contact téléphonique ou physique avec une personne qui présente des symptômes grippaux ou remplit les critères de suspicion:

- **Évitez tout contact rapproché.**
- Clarifiez si possible s'il s'agit d'une personne pour laquelle **un test de dépistage est recommandé**:

1. Symptômes sévères, c'est-à-dire critères médicaux d'hospitalisation
2. Pneumonie
3. Personne particulièrement vulnérable (> 65 ans, hypertension, diabète, maladie cardiovasculaire, maladie respiratoire chronique, système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement, cancer)
4. Professionnels de la santé en contact avec des patients ou des résidents d'EMS

- **SI OUI:** Enjoignez-lui **d'appeler** un médecin ou un hôpital.
- **SI NON:** Invitez-la à suivre les instructions intitulées [«Auto-isolement si vous avez de la fièvre et de la toux»](#) (PDF au bas de la page en lien) de l'OFSP.



6. Recommandations applicables aux bénévoles et aux collaborateurs

- Les bénévoles et les collaborateurs présentant des **symptômes grippaux** ou qui **remplissent les critères de suspicion** n'effectuent pas de missions et se tiennent à l'écart de leur lieu de travail.
- Si des bénévoles émettent le souhait ou décident de ne pas effectuer de missions par **crainte d'être contaminés**, il convient de respecter leur choix. S'agissant des collaborateurs rémunérés, il faut étudier la situation au cas par cas.
- Nous recommandons de **ne pas exclure les intervenant-e-s de plus de 65 ans** mais d'accorder, dans toute la mesure du possible, une attention accrue à leur état de santé et, en cas de doute, de renoncer à leur engagement.
- Souvent, la CRS n'a pas connaissance des éventuelles **maladies chroniques** dont pourraient souffrir ses bénévoles et collaborateurs et qui sont susceptibles d'augmenter le risque que l'infection dégénère en une forme sévère. Les personnes ayant annoncé une telle affection à la CRS doivent avoir la possibilité de travailler depuis la maison et ne plus effectuer de missions. Lors d'interventions où la prise en charge de personnes atteintes du coronavirus ou infectées (personnes testées positives) est hautement probable voire certaine, il convient de vérifier, dans toute la mesure du possible, si les collaborateurs ou bénévoles présentent l'une des maladies citées plus haut et de renoncer à l'engagement des personnes concernées et de celles de plus de 65 ans.
- Si des collaborateurs ou bénévoles appartenant au groupe des personnes particulièrement vulnérables se sentent en bonne santé et souhaitent effectuer des missions, mais que **les responsables au sein de l'organisation membre de la Croix-Rouge ont des réserves quant à leur engagement**, le/la collaborateur/-trice ou le/la bénévole concerné-e peut appeler son médecin traitant pour clarifier la question et ainsi trancher de manière précise. La discussion est consignée.



7. Recommandations applicables aux prestations

Principes

- Dans la mesure du possible, il convient d'établir avant chaque intervention si le/la bénéficiaire **présente des symptômes grippaux ou remplit les critères de suspicion**. Il est recommandé de consigner les faits dans une courte note.
- Clarifiez si possible s'il s'agit d'une personne pour laquelle **un test de dépistage est recommandé**:

1. Symptômes sévères, c'est-à-dire critères médicaux d'hospitalisation
2. Pneumonie
3. Personne particulièrement vulnérable (> 65 ans, hypertension, diabète, maladie cardiovasculaire, maladie respiratoire chronique, système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement, cancer)
4. Professionnels de la santé en contact avec des patients ou des résidents d'EMS

SI OUI:

- Enjoignez la personne **d'appeler** immédiatement et **dans tous les cas** un médecin ou un hôpital. Si nécessaire, aidez-la à le faire.
- Il convient de renoncer aux interventions auprès des personnes appartenant à la **catégorie 1**. La priorité doit être donnée au traitement médical.
- Les missions auprès des personnes de la **catégorie 2** sont possibles, pour autant que la pneumonie soit **déjà prise en charge médicalement**; suivre la procédure sous «SI NON».
- Les engagements auprès des personnes des **catégories 3 et 4 sont possibles**. Suivre la procédure sous «SI NON».

SI NON:

- Les interventions sont possibles, mais il convient **d'informer au préalable** la personne chargée de fournir la prestation et **de se mettre d'accord** avec elle:
 - clarifier la disposition de cette dernière à intervenir;
 - l'informer sur les mesures visant à réduire autant que possible le risque de contamination;
 - l'inviter à lire les instructions intitulées «[Auto-isolement si vous avez de la fièvre et de la toux](#)» (PDF au bas de la page en lien) et à les transmettre au / à la bénéficiaire.



Les bénévoles et collaborateurs doivent-ils porter des masques lorsqu'ils interviennent auprès de personnes présentant des symptômes grippaux ou remplissant les critères de suspicion?

Le document de l'OFSP intitulé «[Recommandations concernant le port de masques de protection](#)» préconise le port du masque pour les situations suivantes:

Personnel de santé

- *directement exposé en examinant ou en soignant des patients atteints de symptômes respiratoires (toux et/ou fièvre), ce qui inclut aussi les prélèvements effectués dans le nez et le pharynx pour la détection du SARS-CoV-2;*
- *qui examine ou soigne des personnes particulièrement à risque sans pouvoir se tenir à une distance d'au moins deux mètres de ces patients.*

Les personnes souffrant de symptômes et dont l'infection au SARS-CoV-2 a été confirmée en laboratoire,

- *si elles ne peuvent pas se tenir à une distance d'au moins deux mètres des autres personnes à la maison;*
- *si elle doivent sortir de chez elles (par ex. pour une consultation médicale).*

En principe, les collaborateurs et bénévoles de la CRS ainsi que leurs clients ne doivent donc **pas porter de masques**. Lorsque le/la bénéficiaire est une personne souffrant de symptômes et dont l'infection au SARS-CoV-2 a été confirmée en laboratoire, l'intervention doit se faire en concertation avec les services compétents, qui fournissent le matériel nécessaire.

Garde d'enfants à domicile

- Voir principes énoncés au point 7. Avant **chaque** garde, il convient de vérifier si des membres du **ménage** concerné présentent des symptômes grippaux ou remplissent les critères de suspicion.

Service des transports

- Voir principes énoncés au point 7. Avant **chaque** mission, il convient de vérifier si le/la client-e présente des symptômes grippaux ou remplit les critères de suspicion.

Alarme Croix-Rouge

- A la réception d'une alerte nécessitant une intervention sur place, la centrale d'alarme informe le répondant des mesures d'hygiène prescrites et des recommandations en vigueur de l'OFSP.



Service de visite et d'accompagnement

- Dans la mesure du possible, il convient d'établir avant l'intervention si le/la bénéficiaire **présente des symptômes grippaux ou remplit les critères de suspicion**.
- En présence de **symptômes grippaux**, la visite est annulée ou interrompue. Le/la bénévole, le collaborateur ou la collaboratrice vérifie qu'une prise en charge est assurée. Le cas échéant, la CRS organise un soutien conformément aux principes énoncés au point 7.

Service de soutien aux proches aidants

En cas de demande d'intervention téléphonique

- Voir principes énoncés au point 7

En cas d'intervention sans demande téléphonique (intervention régulière)

- En présence de symptômes grippaux, ceux-ci doivent être **clarifiés sur place**. Si le/la client-e présente une affection des voies respiratoires ou une fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$ et qu'il s'agit d'une personne pour laquelle **un test de dépistage est recommandé**, l'intervenant-e de la CRS **appelle** un médecin ou un hôpital afin de clarifier la procédure à suivre. La prise en charge doit être assurée pour **tous les autres clients**.

Ergothérapie

- Respectez scrupuleusement les consignes de comportement et mesures d'hygiène habituelles destinées à vous protéger, vous et vos patients, d'une infection.
- Désinfectez régulièrement vos mains, les moyens auxiliaires et appareils utilisés, ainsi que les poignées de porte.
- Ne prenez pas en charge de patients présentant des symptômes grippaux tels que fièvre et toux; reportez les rendez-vous correspondants et indiquez aux personnes pour lesquelles un test de dépistage est recommandé qu'elles doivent rester à la maison et qu'elles doivent s'adresser par téléphone à un médecin ou à un hôpital.

Offres de cours des organisations membres

- Les cours peuvent être dispensés à condition que soient appliquées les mesures visant à réduire au maximum le risque de contagion. Les samaritains et les nageurs-sauveteurs observent les consignes de l'ASS et de la SSS.
- Au début du cours, informez les participants que les personnes présentant des symptômes grippaux ne doivent pas suivre la formation. Invitez-les à vérifier s'ils remplissent les critères de suspicion et, le cas échéant, à suivre les instructions intitulées «[Auto-isolement si vous avez de la fièvre et de la toux](#)» (PDF au bas de la page en lien) de l'OFSP.
- Présentez les mesures permettant de réduire au maximum le risque de contagion et distribuez au besoin des informations de l'OFSP.



Activités de conseil (p. ex. DA CRS, évaluations de besoins, etc.)

- Les prestations de conseil peuvent être fournies aux clients en bonne santé à condition que soient appliquées les mesures visant à réduire au maximum le risque de contagion.
- Si le/la client-e présente des symptômes grippaux, l'entretien de conseil est repoussé ou interrompu. Invitez-le/la à vérifier s'il/elle remplit les critères de suspicion et, le cas échéant, à suivre les instructions intitulées «[Auto-isolement si vous avez de la fièvre et de la toux](#)» (PDF au bas de la page en lien) de l'OFSP.

Services sanitaires des samaritains

- Veuillez respecter les consignes de l'ASS figurant dans une notice séparée.